

## QUESTIONNAIRE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES VACANCE LOCATIVE.

### PROPOSANT

- Nom de la Société de Gestion : .....
- Date de création : .....
- Nom du dirigeant : .....
- Téléphone : ..... • Télécopie : .....
- Adresse : .....
- Code Postal : ..... • Ville : .....
  
- Carte professionnelle de gestion N°: .....
- Syndicat : .....
- Organisme de caution : .....
- Montant de la Garantie : ..... €
- Assurance RC Professionnelle: .....
- N° de contrat : .....
  
- Nombre total de lots gérés°: ..... pour un montant de loyers annuels de : .....€
- ☞ Dont ..... lots à usage d'habitation, pour un montant de loyers annuels de ..... €
- ☞ Dont ..... lots/baux commerciaux, pour un montant de loyers annuels de ..... €
- Nombre de propriétaires : ..... (lots d'habitation + professionnels)
- Montant du loyer annuel le plus important : ..... €
  
- Vous engagez-vous à proposer systématiquement ce(s) contrat(s) à l'intégrité de votre clientèle :  OUI  
 NON
- Dans la négative pourquoi .....
- L'édition de la liste des lots est-elle informatisée :  OUI  NON
- Les courriers de relance sont-ils automatiques :  OUI  NON

	Nombre de dossier remis à l'huissier	Nombre de dossiers en cours à ce jour	Montant des impayés (avec estimations)
Exercice courant 200			
Exercice précédent 200			

Le proposant a-t-il présenté à ses clients, au cours des 24 derniers mois, un contrat de même nature (loyers impayés et / ou absence de locataire) ?  OUI  NON

Si Oui :

Nom de l'assureur : ..... - Courtier : .....

Nombre de lots assurés précédemment : .....

Montant de la prime TTC annuelle / ..... € - Taux TTC / .....%

Date de résiliation : ..... - Echéance anniversaire : .....

☞ Si le contrat a été rompu à l'initiative de l'assureur :

- Motif de la résiliation : .....
- Nous transmettre la statistique communiquée par l'ancien assureur.

Le proposant soussigné déclare que toutes les réponses et déclarations faites dans le présent formulaire pour permettre à l'assureur de se faire une juste appréciation des risques sont sincères et, à sa connaissance exactes.

Il est rappelé que la proposition d'assurances n'engage ni le proposant, ni l'assureur : seul le contrat constate leur engagement réciproque.

**Informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978)** : le proposant soussigné peut demander à la compagnie la communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, des réassureurs et des organisme professionnels.

Fait à .....

Le .....

<b>CACHET COMMERCIAL SIGNATURE</b>
--